

Vol aggravé à Melen

Il dévalise une maison en l'absence de son propriétaire

AEE
Libreville/Gabon

ALORS que dame M.H. se trouvait à son lieu de travail, Hervé Moussavou, Gabonais, 24 ans, s'est introduit à la mi-journée à son domicile de Melen. Après avoir forcé la porte à l'aide d'une cisaille, pour en vider tout le contenu et disparaître. Heureusement pour la victime, l'indélicat est rattrapé, quelques jours plus tard, par les agents de police de la Direction de la sûreté urbaine (DSU).

Le mis en cause, qui a reconnu les faits, explique qu'il n'habite pas très

loin du domicile de sa victime. " Sachant qu'elle vit seule, je surveillais ses faits et gestes. Lorsqu'elle s'est déplacée tôt le matin, j'ai tout simplement saisi l'occasion pour dévaliser sa maison", relate-t-il. Pour commettre son forfait, Hervé Moussavou a loué un camion Canter pour vider et transporter tout ce qu'il y avait dans la maison dévalisée. Pour rassurer le conducteur du Canter, il lui a expliqué qu'il déménageait. Son coup réussi, il a quitté les lieux pour une destination inconnue. C'est à son retour du travail que dame M.H. a été mise devant le fait accompli. Aussitôt, elle a saisi la police. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) commis ont immédiatement ouvert une enquête afin de



Hervé Moussavou a été transféré à la prison centrale de Libreville.



C'est avec cette cisaille que Hervé Moussavou a défoncé la porte du domicile de sa victime.

retrouver l'auteur de ce cambriolage. Dans leurs investigations, ils réunissent des indices qui les conduisent à Hervé Moussavou, un repris de justice bien connu du fichier central de la police. Selon une source policière, cet individu est coutumier du fait. "Il n'est pas à son premier coup. Il a été interpellé à plusieurs reprises par la Brigade anticriminalité (Bac) mais il a toujours

réussi à s'échapper lors de ses différentes gardes à vue. Actuellement, il a à son actif sept plaintes pour vol déposées contre lui dans leur service", explique notre source. Présenté devant le parquet, Hervé Moussavou a été placé, vendredi dernier, en détention préventive, à la prison centrale de Libreville pour vol aggravé.

Procès Bertrand Zibi Abeghe Réactions des avocats

Propos recueillis par
Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

BERTRAND Zibi Abeghe a comparu, mardi, devant le tribunal correctionnel de Libreville, pour détention illégale d'arme à feu, instigation aux troubles et aux manifestations contre l'autorité de l'État, instigation aux violences et voies de fait, non-assistance à personne en danger. À l'issue des débats à charge et à décharge, le Ministère public a requis contre lui 10 ans de prison et 250 000 francs d'amende. Après l'audience, les avocats de la partie civile et de la défense nous ont confié leurs sentiments, tout en se disant confiants dans l'attente de la décision qui sera rendue par le tribunal, le 23 juillet prochain, jour retenu pour le délibéré. Lecture.

• Me Bhongo Mavoungou, avocat de la partie civile " Nous avons assisté à un procès équitable " " Au terme de plusieurs heures de débats, nous avons assisté à un procès équitable. Très équitable. Une démonstration de

la culpabilité des uns et des autres sans ambages. Nous restons sereins, car nous avons confiance en la décision qui sera rendue le 23 juillet prochain. Comme vous l'avez entendu pendant l'instruction de l'affaire, mon client a beaucoup souffert. Même les 300 millions de francs que nous avons demandés sont faibles quand la vie humaine est saccagée. Mon client est un ressassé. Il revient de la mort. " N.D.L.R.: Les 300 millions de francs sont réclamés à Bertrand Zibi par André Kemebiel, qui l'accuse de non-assistance à personne en danger et séquestration.



• Me Jean-Paul Moubembe, avocat de la défense "Aucun lien n'a été établi

entre mon client et les témoins " " Nous sommes heureux d'avoir pu mener à terme les débats. Nous avons tous pu assister aux déclarations des témoins présents. Et, Dieu merci, personne d'entre eux n'a pu accuser correctement notre client, M. Bertrand Zibi Abeghe. Et aucun lien n'a été établi entre lui et les différents témoins. Nous sommes donc confiants. Car nous avons essayé de travailler et je suis persuadé que le résultat est là. Mais n'oublions pas que quelque part, c'est une affaire politique et nous prions Dieu pour que le pouvoir judiciaire soit indépendant par rapport au pouvoir exécutif. Nous osons y croire, d'autant plus que nous sommes à la veille du Conseil supérieur de la magistrature. "



• Me Cédric Maguisset, avocat de la défense "Il n'y a rien dans le dossier qui puisse condamner M. Zibi" " On a passé beaucoup de temps, le Ministère public, le tribunal et nous les avocats, à lire les déclarations des uns et des autres dans le dossier d'accusation. Et quand vous voyez ces déclarations et lors de la confrontation, toutes ces personnes ont dit que M. Zibi Abeghe n'avait jamais donné des instructions pour ce qui concerne l'infraction de non-assistance à personne en danger. Il n'a jamais donné des instructions à qui que ce soit pour que des personnes puissent compromettre la paix publique. Donc il n'y a rien dans le dossier en l'état actuel qui puisse condamner mon client. "



Insolite dans le district d'Akam-Essatouk

Un porc-épic trouve la mort chez le chef de regroupement

SCOM
Libreville/Gabon

LES habitants du district d'Akam-Essatouk, dans le département du Woleu dont Oyem est le chef-

lieu, ont vécu une scène pour le moins surréaliste, le mardi 25 juin dernier. En effet, un porc-épic est soudainement sorti de son environnement naturel, se promenant dans la concession du chef de regroupement de cette localité située dans le canton Nyè.

L'étonnant rongeur a été abattu par des riverains venus aux nouvelles dès la propagation de la rocambolesque nouvelle. Le coup de grâce a été donné par le directeur de l'école du village, après quelques minutes de "chasse". "Les porcs-épics ont des

habitudes spécifiquement nocturnes. C'est la première fois que pareil fait se produit chez nous", confie un habitant de cette localité. Pour ce dernier, le curieux événement peut être interprété comme un mauvais présage.

Faits d'ailleurs

Une fillette tombe dans l'enclos des crocodiles et meurt dévorée

Le drame s'est produit dans une ferme aux crocodiles de Siem Reap, au Cambodge. Une fillette, âgée de 2 ans, a échappé à la vigilance de sa maman occupée avec son nourrisson. La petite est tombée dans l'enclos des crocodiles. Les reptiles se sont jetés sur l'enfant et l'ont dévoré en quelques secondes, sous les cris de sa mère. Le père de Rom a sauté dans l'enclos pour reprendre le corps de sa fille aux crocodiles mais il n'a pu récupérer que le crâne de la victime. Les parents avaient installé une barrière autour du parc des reptiles, mais l'enfant est parvenue à passer à travers un trou. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances de ce drame.

Victime de harcèlement, elle se suicide par pendaison

Evaëlle, 11 ans, a été retrouvée morte pendue avec un foulard à son lit, le vendredi 21 juin à Herblay (France). C'est son père qui a fait la macabre découverte. Quelques jours avant, ses parents avaient déposé une plainte pour harcèlement scolaire. Depuis son suicide, ils en ont déposé une nouvelle. Dès la rentrée scolaire en septembre 2018, la victime était harcelée par ses camarades du collège Isabelle-Autissier. Insultes, brimades, coups... Evaëlle vivait un enfer à l'école où elle déjeunait en effet le plus souvent seule à la cantine. C'était devenu tellement insupportable qu'elle avait changé d'établissement en cours d'année afin d'intégrer le collège Georges-Duhamel, dans le même secteur, après les vacances de février. Mais cela n'a pas suffi. "Ses harceleurs continuaient de s'en prendre à elle sur les réseaux sociaux", ont affirmé des élèves de son ancien collège. "Apparemment, elle était dans la pire classe. Il y avait des élèves très moqueurs", souligne la mère de famille. Les obsèques de la petite fille ont eu lieu hier au cimetière du Père-Lachaise à Paris.

La nacelle du manège se brise et tue une jeune fille

Le drame s'est produit dans un parc d'attractions de Djizak, dans l'est de l'Ouzbékistan. Plusieurs personnes se trouvaient dans le manège "La Soucoupe volante" lorsque, en entamant une nouvelle montée dans les airs, après avoir frôlé le sol, le bras métallique de l'attraction s'est brisé en deux. La nacelle s'est écrasée au sol après une chute de 7 mètres. Une jeune femme, âgée de 19 ans, est morte sur le coup. Les sept autres passagers ont été légèrement blessés. Une enquête a été ouverte afin de savoir si toutes les conditions de sécurité étaient réunies sur le site.